



AVIS PUBLIC POUR UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Canada
Province de Québec

À la population de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le conseil de cette municipalité a adopté lors d'une session ordinaire tenue le 15 mars 2017, un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à convertir une partie d'une zone de réserve en zone d'aménagement prioritaire dans la municipalité de Saint-Maurice.

La commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté des Chenaux tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet à **dix-huit heures quarante-cinq (18h45), le 19 avril 2017 à l'endroit suivant :**

**Salle de délibérations du conseil
de la MRC des Chenaux
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes, Québec**

Lors de cette assemblée publique, la commission d'aménagement expliquera le contenu de ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent formuler leurs commentaires.

Ce projet de règlement peut être consulté par tout intéressé au bureau de la MRC des Chenaux (630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes), sur son site Internet www.mrcdeschenaux.ca ou au bureau des municipalités qui font partie du territoire de la MRC des Chenaux, soit :

Batiscan	Saint-Luc-de-Vincennes
Champlain	Saint-Maurice
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Saint-Narcisse
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Saint-Prosper-de-Champlain
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Saint-Stanislas

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingt-quatrième jour du mois de mars deux mille dix-sept (24 mars 2017).

Pierre St-Onge
secrétaire-trésorier